

## **SECTEUR DE L'ELECTRICITE**

La vision stratégique des autorités dans le secteur de l'électricité vise la généralisation de l'accès des populations à ce service de base et la fourniture d'une électricité sécurisée et à moindre coût à même de favoriser le développement économique du pays. L'action du Gouvernement est axée sur deux orientations principales :

- le développement de l'offre et de l'accès à l'énergie électrique pour les secteurs domestique, commercial et industriel – y compris le développement de l'électrification rurale qui doit faire l'objet d'un programme spécifique ;
- l'utilisation en priorité des ressources nationales ou régionales pour atteindre ces objectifs (hydroélectricité, gaz, énergies renouvelables).

Convaincu de l'importance du service public d'électricité pour le développement, le Gouvernement a initié une restructuration de ce sous-secteur vital basé sur ces axes stratégiques, destinée à maîtriser les coûts d'exploitation basés actuellement sur une production dépendant essentiellement de l'achat d'hydrocarbures.

Un schéma de développement a été conduit, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- le développement des capacités de production prioritairement à partir des ressources nationales et régionales (principalement l'hydroélectricité et le gaz) en PPP pour les capacités importantes ;
- le déploiement du réseau interconnecté vers l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes, et le regroupement des sites de production en 4 à 5 centres via l'interconnexion en MT 33 kV de tous les centres du périmètre SOMELEC et des localités semi-urbains de grandes taille ;
- pour le milieu rural et semi-urbain : (i) la réalisation de réseaux de distribution pour toutes les localités de plus de 2 500 habitants, (ii) l'électrification décentralisée par mini-réseaux pour toutes les autres localités entre 1 500 et 3 000 habitants, (iii) la promotion en priorité des énergies renouvelables et des technologies alternatives appropriées pour les localités ayant entre 500 et 1 500 habitants et dans les zones à coût élevé ;
- l'intégration à grande échelle des énergies renouvelables, notamment connectées au réseau, pour la réalisation d'un mix énergétique national plus équilibré et la mise en œuvre d'un programme national de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie).

La mise en œuvre de l'ambitieux programme qui vise à consolider la position de la Mauritanie en tant que un pays exportateur d'énergie, nécessite une réorganisation du sous-secteur, en particulier l'opérateur national SOMELEC qui en représente plus de 80% et fait face depuis plusieurs années à une

situation difficile caractérisée par : (i) une structure de production dépendant à plus de 80% d'hydrocarbures importés; (ii) une situation financière structurellement déficitaire ; (iii) l'exploitation d'équipements de production et de distribution éparpillés sur un vaste territoire. Ces conditions ne permettent pas de garantir un service public continu de qualité et avec des coûts soutenables tout en répondant à une demande industrielle, commerciale et domestique croissante – de l'ordre de 10% sur le réseau interconnecté compte tenu des zones non desservies où l'offre n'existe même pas encore (95% du milieu rural et semi-urbain). C'est ainsi que des investissements importants, tant en milieu urbain que semi-urbain et rural, devront être faits et les cadres institutionnels et opérationnels adaptés.

Afin de tirer profit du potentiel gazier off shore du Pays, les autorités ont décidé d'impulser la production d'électricité à partir du gaz naturel, afin de produire les besoins domestiques et industriels en électricité, et d'exporter les excédents vers les pays limitrophes. La satisfaction de ces besoins en utilisant, dans un premier temps, le gaz naturel du gisement Banda alimentera une ou plusieurs unité(s) de production électrique interconnectée(s) avec les centres de demande identifiés par les différentes parties (Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate, Export). C'est dans ce cadre, que la Somelec a réalisé la centrale Duale (HFO/Gaz) de 180 MW à Nouakchott, et développe les projets de lignes de transmission de Nouakchott-Nouadhibou, Nouakchott-Tobène (Sénégal) et Nouakchott-Bamako (Mali).

L'intégration des énergies renouvelables à grande échelle nécessite une vision claire, grâce à l'élaboration de la stratégie pour la promotion des énergies renouvelables, et un plan d'actions progressif sera pleinement opérationnelle à court terme avec réalisation des premiers projets, notamment une centrale de 15 MW photovoltaïque de Nouakchott (2013), une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott (2014), une centrale 30 MW photovoltaïque de Nouakchott, une centrale de 100 MW éolienne de Boulanouar (2018) de des centrales hybrides solaires à Kiffa, Atar, Néma, Adel Bagrou, et Aleg programmées pour 2017.

L'électrification rurale, longtemps parent pauvre des différentes réformes mises en œuvre mais qui connaît un regain de dynamisme avec la réalisation par l'APAUS de réseaux semi-urbains exploités par des opérateurs privés régulés par l'ARE et l'implantation de solutions adaptées (plateformes multifonctionnelles, petit éolien et kits solaires), va bénéficier d'un dynamisme nouveau avec la mutualisation des ressources existantes et une planification concertée des acteurs. Un programme ambitieux de réalisation d'une centaine de plateformes multifonctionnelles est en cours d'exécution, et une stratégie sera élaborée en vue de la généralisation à travers l'ensemble du territoire de cette infrastructure en vue de pourvoir aux besoins d'énergie électrique des habitants des petites localités et contribuer à la stratégie nationale en matière d'électrification rurale décentralisée.